



**DÉCLARATION CONJOINTE DE L'INSTITUT NATIONAL DÉMOCRATIQUE  
ET L'INSTITUT INTERNATIONAL RÉPUBLICAIN  
DÉLÉGATION PRÉ-ÉLECTORALE EN TUNISIE**

*Tunis, Tunisie, le 12 Septembre, 2014*

Cette déclaration est proposée dans le cadre d'une délégation internationale organisée par l'Institut National Démocratique (NDI) et l'Institut International Républicain (IRI). L'objet de la délégation était d'évaluer avec précision et impartialité les préparations électorales avant les élections présidentielles et législatives; d'examiner le contexte politique dans lequel ces élections auront lieu; d'examiner les facteurs qui pourraient influencer l'intégrité du processus électoral; et offrir des recommandations visant à soutenir des élections crédibles et pacifiques ainsi que la confiance du public dans le processus.

**RÉSUMÉ**

La Tunisie a suivi une voie résolument démocratique depuis le début de sa transition politique en 2011. L'adoption de la nouvelle constitution, la création d'une administration électorale indépendante, et l'approbation d'une loi électorale inclusive indiquent un engagement au pluralisme et au respect des droits de l'homme. Cependant, il y a des préoccupations qui pourraient nuire à ces réalisations si elles ne sont pas abordées.

Les électeurs avaient confiance aux résultats de l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) de 2011, qui a mené à la montée d'un groupe divers de partis et d'indépendants au pouvoir, avec la tâche de négocier la nouvelle constitution du pays. Bien que le mandat de l'Assemblée ait été retardé et contesté au cours du processus de rédaction, des nouveaux partis politiques et associations de la société civile ont contribué à un débat vigoureux sur la constitution, tenant compte de l'importance de ce moment. À l'approche des élections législatives et présidentielles, l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) semble engagée à soutenir un processus crédible, malgré le fait qu'elle a été constituée il n'y a que quelques mois et chargée d'organiser jusqu'à trois élections dans un délai serré. Le cadre juridique, bien qu'il nécessite encore des améliorations, sert de base solide. Le gouvernement a exprimé un engagement à l'assurance d'un environnement équitable et sécurisé pour la campagne. Si le processus se déroule de manière cohérente et impartiale en conformité avec les normes internationales, le pays est capable d'organiser des élections qui méritent la confiance du public et l'acceptation des résultats.

Cette occasion peut être perdue en cas de faute partisane, qui aurait de mauvaises conséquences pour la confiance du public en l'intégrité des élections et aux institutions politiques du pays. Les citoyens de la Tunisie, ainsi que les partis politiques, ont chacun un rôle important à jouer pour s'assurer que le dépouillement des votes se passe correctement et que l'intégrité globale des élections est respectée. La mesure dans laquelle les citoyens de la Tunisie jugent la crédibilité de ces élections dépend en grande partie de la mesure dans laquelle le processus électoral est géré de manière professionnelle et non partisane, et rendu transparente à travers l'observation active et non partisane de l'élection. Étant donné les perceptions publiques, cela exige également que les résultats des élections soient examinées correctement et de manière transparente et que les contentieux électoraux soient arbitrés en conformité avec la loi.

Les partis politiques doivent tous entrer en lice devraient aider à l'établissement d'un environnement politique propice à la concurrence équitable et au choix éclairé de l'électeur; le respect du principe de non-ingérence politique dans l'administration du processus et le dépouillement des résultats; et à l'engagement à la transparence totale lors de la procédure électorale. Un processus électoral démocratique dépend des participants actifs - non seulement à jouer les rôles d'électeur et d'observateur - mais aussi en tant que candidats, membres des commissions électorales, des compteurs de vote, et le personnel de sécurité, entre autres, afin d'exiger et de respecter les principes de l'équité, de la conduite pacifique, la transparence, et la responsabilité.

La concurrence politique entre les partis les plus grands devrait être intense; cette concurrence contribue à l'inquiétude du public que le zèle partisan "de gagner à tout prix» pourrait conduire à des manipulations politiques pendant la période pré-électorale, le vote, le dépouillement du scrutin, et la période post-électorale de la résolution des contentieux. Les tâches principales à résoudre ces préoccupations sont pour les principaux partis politiques à s'assurer que le processus électoral soit libre de toute ingérence partisane et injustifié et pour les électeurs à participer activement dans le processus électoral - en tant qu'électeurs, militants, et observateurs - afin de promouvoir la transparence et la responsabilité qui peut conduire à une augmentation de la confiance du public en la conduite des élections.

La délégation note que les mesures d'augmentation de la confiance du public sont déjà en place et peuvent renforcer les perspectives pour une élection démocratique: des groupes citoyens sont en train de surveiller le processus pré-électoral dans le cadre d'efforts d'observation complets basés sur des normes; les partis politiques mènent des activités de sensibilisation pour les électeurs sur des sujets substantiels; et l'ISIE prépare une campagne nationale d'éducation des électeurs.

## **À PROPOS DE LA DÉLÉGATION**

La délégation était dirigée par Isabelle Durant, ancienne vice-présidente du Parlement Européen, Robin Carnahan, ancienne secrétaire d'État de l'État américain du Missouri, et Brad Smith, directeur de la Commission Annenberg-Dreier et ancien conseiller de plusieurs membres

du Congrès Américain. Nicole Rowsell, directrice résidente du NDI en Tunisie, et Djordje Todorovic, directeur résident pour l'IRI, ont participé dans la délégation aussi.

Du 9 au 12 septembre, la délégation a participé dans des réunions à Tunis avec des candidats et des partis de l'ensemble de l'échiquier politique qui participent aux élections législatives et présidentielles; des membres de l'ISIE; des groupes d'observation nationaux et internationaux; des membres du parlement; des journalistes; les communautés internationales et diplomatiques; et des associations pour la promotion de la femme et les jeunes. La délégation a mené ses activités en conformité avec les lois de la Tunisie et les normes internationales énoncées dans la *Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Elections*.<sup>1</sup>

Le NDI et le IRI ne cherchent pas à s'ingérer dans le processus électoral de la Tunisie, ni comptent, ni pourraient rendre une évaluation finale du processus électoral. Les Instituts reconnaissent que, finalement, ce sera le peuple tunisien qui déterminera la crédibilité de leurs élections et le développement démocratique du pays. La délégation offre donc cette déclaration pré-électorale dans l'esprit du soutien et du renforcement des institutions et processus démocratiques en Tunisie.

Les analystes du NDI et du IRI feront le suivi des conclusions et recommandations de la mission pré-électorale et surveilleront les procédures au long du processus électoral et la période post-électorale, ainsi que le développement politique. En étroite collaboration avec le Centre Carter et l'Union Européenne, NDI et IRI meneront également des missions internationales d'observation à court terme pour les élections législatives et présidentielles.

La délégation tient à exprimer sa gratitude à l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), qui a financé les travaux de la présente délégation et soutient les programmes d'assistance démocratique du NDI et IRI en Tunisie. La délégation est également reconnaissante à tous ceux qui ont contribué du temps précieux afin de partager librement leurs opinions. Leurs points de vue ont rendu possible le travail de la délégation. NDI et IRI sont prêts à continuer à soutenir les efforts tunisiens visant à bâtir et maintenir des pratiques, institutions, et valeurs démocratiques.

## **CONTEXTE POLITIQUE**

Les élections de 2014 représentent une étape importante dans la consolidation de la transition démocratique en Tunisie. Des élections législatives sont prévues pour le 26 octobre, à être suivies par les élections présidentielles prévues pour le 23 novembre, et un scrutin de ballottage le 28 décembre, le cas échéant. Malgré une région marquée par la violence, l'insécurité, et l'extrémisme, les Tunisiens s'attendent que les élections ouvrent la voie à de nouveaux dirigeants politiques avec le mandat de faire face aux défis économiques et sécuritaires du pays

---

<sup>1</sup> La Déclaration a été lancée en 2005 à l'Organisation des Nations Unies. NDI et IRI sont parmi plus de 40 organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales qui ont adopté la Déclaration. Le texte intégral de la Déclaration est disponible à [ndi.org/files/DoP-FR.pdf](http://ndi.org/files/DoP-FR.pdf).

- qui préoccupent le peuple tunisien. Étant donné que les élections de 2014 ne sont que la deuxième expérience avec les élections démocratiques en Tunisie, les citoyens sont naturellement inquiets des scrutins, mais un processus crédible, transparent et pacifique aidera à cimenter l'appréciation des tunisiens pour les élections comme un élément essentiel d'une démocratie dynamique.

Au moment de la mission d'évaluation pré-électorale, l'ISIE avait conclu la période d'inscription d'électeurs prolonguée le 26 août, ayant inscrit près d'un million de nouveaux électeurs pour un total d'électeurs éligibles pour les prochains scrutins à 5.236.244. Les listes électorales finalisées sont prévues à être vérifiées par l'ISIE le 25 septembre, en fonction de la durée de la procédure d'appel. Il y avait une fenêtre initiale de trois jours au début du septembre pendant laquelle les citoyens pouvaient soumettre des appels aux autorités électorales locales.

La fin d'août a également marqué la période de dépôt des listes de candidats pour les élections législatives en octobre. Le 6 septembre, l'ISIE a annoncé qu'elle avait accepté 1.316 listes de candidats déposées par les partis, coalitions, et listes indépendantes pour les 33 circonscriptions électorales en Tunisie et à l'étranger, qui seront en lice pour les 217 sièges dans le futur parlement. Pendant ce temps, 192 listes de candidats ont été rejetées en raison d'avoir nommé des candidats qui n'avaient pas été inscrits comme électeurs à partir du 29 juillet, n'ont pas satisfait la condition d'âge minimum, ou n'avaient pas réglé leurs dossiers financiers relatifs aux élections de l'ANC de 2011 avec l'ISIE. Après une procédure d'appel et d'examen, les listes finales de candidats législatives seront confirmées par l'ISIE le 25 septembre. La période de dépôt de deux semaines pour les candidats présidentiels a commencé le 8 septembre; l'ISIE est prévue de publier la liste préliminaire des candidats à la présidentielle le 29 septembre.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

La délégation d'évaluation pré-électorale offre les observations suivantes sur les espaces d'amélioration potentielle dans le processus électoral et des recommandations à prendre en considération. Certaines des suggestions pourraient raisonnablement être entreprises avant les élections afin d'inspirer la confiance aux électeurs et parties prenantes, tandis que d'autres propositions sont destinées pour examen avant les élections futures.

### **1. Cadre Juridique et Administratif pour les Élections**

Les recommandations de l'observation internationale électorale des élections de 2011 ont contribué au processus de réforme électorale du pays, ce qui a entraîné un processus de rédaction multipartite d'une loi pour créer la première administration électorale permanente et indépendante du pays. Les membres de la commission ont été élus par l'Assemblée en janvier pour un mandat de cinq ans, pendant lequel ils surveilleront des élections nationales et locales.

La nouvelle constitution de la Tunisie, adoptée le 26 janvier, exige que les élections législatives et présidentielles se déroulent avant la fin de 2014. Les membres de l'Assemblée, en consultation avec les associations de la société civile qui ont observé les élections en 2011, ont rédigé une loi électorale pour les élections nationales. De nombreuses dispositions des

élections de 2011 ont été menées à bien, parmi elles l'utilisation d'un système de représentation proportionnelle à scrutin de liste, en s'appuyant sur des listes fermées pour les élections législatives. Après un long débat qui a connu la participation des associations de la société civile lors de la phase de rédaction, le compromis politique a été trouvé dans l'Assemblée avec une loi qui a exclu des dispositions qui auraient établi des seuils pour la représentation des partis au niveau national, mis en place des exigences plus fortes pour l'inclusion des femmes et des jeunes dans les listes des candidats, et des candidats interdits qui occupaient des postes de direction pendant l'époque de Ben Ali.

L'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE). L'ISIE est la commission responsable de l'organisation et de la supervision de toutes les élections et les référendums en Tunisie. En outre, l'ISIE est responsable de la surveillance des activités de campagne de et les dépenses, sur la base de la loi électorale et le code de conduite élaboré par la commission. L'ISIE fait face au double défi de la construction d'une institution permanente et indépendante à long terme tout en faisant face à la pression immédiate de l'organisation de jusqu'à trois tours d'élection pendant une période de trois mois.

Depuis le 23 juin, l'ISIE a mis l'accent sur la mise à jour de la liste électorale de la Tunisie en permettant aux électeurs de s'inscrire, mettre à jour leurs informations, et confirmer leur inscription. La Commission a élaboré une plate-forme mobile sécurisée basée sur l'inscription des électeurs pour les électeurs dans le pays, et une plate-forme basée sur Internet pour les Tunisiens vivant dans les six circonscriptions électorales à l'étranger. La technologie a également été déployée pour permettre aux candidats de s'inscrire en ligne. Les commissaires de l'ISIE ont donné la priorité au processus d'accréditation des observateurs tunisiens et internationaux des élections, ce qui entraîne à un processus plus efficace et plus rapide qu'en 2011.

Parmi les tâches actuelles de l'ISIE sont le recrutement, l'embauche, la formation, et l'équipement d'environ 50.000 administrateurs d'élections locales; la supervision du processus de la liste des électeurs et la vérification de la liste des candidats; la mise à jour de la liste des bureaux de vote; et prévoyant des initiatives officielles pour l'éducation des électeurs, en particulier la sensibilisation aux électeurs analphabètes et handicapés. La commission est également chargée de finaliser et distribuer les procédures pour le vote, le dépouillement, et la tabulation.

### ***Recommandations:***

Pour renforcer la confiance du public dans le travail de la commission, l'ISIE devrait faire tous les efforts pour fournir un accès public opportun et cohérent aux informations relatives aux élections.

- Les procédures judiciaires de la commission ISIE devraient être mises à la disposition au public via le site web officiel dans les meilleurs délais.
- Pour améliorer la transparence, la commission devrait considérer la télédiffusion des réunions et d'inviter des observateurs tunisiens et internationaux à participer aux procédures.

- Pour aider les partis et les candidats à se conformer aux règlements de la campagne électorale, l'ISIE devrait - avant la période de campagne - clarifier toutes les questions relatives à l'utilisation appropriée des fonds de campagne et des activités approuvées.
- Avec moins de trois semaines restant avant la période de campagne électorale commence, l'ISIE devrait fournir sans délai des conseils claires concernant les procédures de vote, le dépouillement et la validation, et l'admission et la régulation des observateurs des partis et des surveillants citoyens d'élection aux 33 commissions régionales électorales (IRIEs). Ces informations sont essentielles pour la formation dans les meilleurs délais du personnel des bureaux de vote, ainsi que les observateurs des partis et non partisans.
- Il est également urgent que l'ISIE et l'IRIE complètent l'embauche de 50.000 personnes indépendantes et bien formées aux postes pour le personnel des bureaux de vote.
- Les autorités de l'élection devraient fournir aux observateurs citoyens accrédités l'accès illimité à toutes les procédures électorales. Cet accès devrait comprendre la proximité physique aux tables de dépouillement du scrutin afin d'observer l'ensemble du processus du compte, de la vérification des urnes/documents à la manipulation des scrutins une fois dénombrés.

La Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA). La HAICA - une instance avec le mandat de réglementer le secteur de l'audiovisuel a été créé en Tunisie en 2013 pour surveiller les émissions de télévision et de radio, élaborer des règles, et de les faire respecter. La loi tunisienne exige que les médias s'assurent d'une couverture équilibrée des commentaires faites par tous les partis et les candidats, et met en place une interdiction de la publicité politique pendant la période pré-électorale de deux mois avant les élections. Fidèle à son engagement en faveur de l'application de ces règles, en août la HAICA a pénalisé trois chaînes de télévision tunisiennes, avec une suspension temporaire des programmes populaires, en raison de la diffusion de la parole, "appelant à la violence" dans le cadre des préparatifs des élections.

La HAICA a également établi des règles pour les journalistes tunisiens et internationaux accrédités pour couvrir les élections. Conformément à la loi tunisienne de l'élection, ces règlements mandatent aux journalistes de fournir des reportages impartiales, complètes, et véridiques, respectant les principes de pluralisme de l'information et évitant les reportages incendiaires qui pourraient inciter à la violence ou l'insécurité.

***Recommandations:***

- La HAICA devrait appliquer de manière agressive et impartiale toutes les lois et règlements relatifs à la couverture médiatique et d'enquêter sur et publier les résultats des contentieux présumés dans des délais raisonnables.
- La HAICA devrait élargir ses capacités pour l'application rigoureuse de la loi.

La coordination interinstitutionnelle. Tous les Tunisiens devraient se sentir confiants quant à leur sécurité lorsqu'ils participent à l'élection, que ce soit des candidats, des militants, des administrateurs électoraux, des journalistes, des observateurs ou des électeurs. Les problèmes de sécurité étaient une priorité pour toutes les parties prenantes avec lesquelles la délégation a

rencontré. Des mesures spéciales devraient être prises dans les domaines qui sont sujets à des perturbations afin de minimiser l'intimidation et la peur. Depuis août, la Commission de la Coordination de la Sécurité des Processus Électoraux, une commission spéciale au sein du Ministère de l'Intérieur, a travaillé en coordination avec l'ISIE et le Ministère de la Défense pour développer une stratégie pour sécuriser le processus du dépouillement le jour du scrutin.

**Recommandations:**

- Les officiers dans les services du premier ministre, les ministères de l'intérieur et de la défense, l'administration électorale, et services de sécurité devraient augmenter leurs efforts de communication pour répondre aux problèmes qui se présentent, pour assurer une communication interne intégrale entre les organismes afin de répondre rapidement aux perturbations ou des incidents de violence.
- Pour renforcer la confiance du public et répondre aux préoccupations généralisées des partis politiques, l'ISIE et les ministères concernés devraient communiquer régulièrement au public au sujet de leurs plans pour protéger les élections.
- Les membres des forces de l'ordre devraient être formés aux meilleures pratiques de sécurité pré-électorale et déployés dans les zones à haut risque afin de dissuader ou désamorcer rapidement les perturbations et renforcer la confiance.
- Les agents de sécurité devraient coordonner avec les associations de la société civile qui surveillent et cartographient la violence, et devraient utiliser ces données pour identifier les tendances afin de dissiper les rumeurs et aider à prévenir les incidents.

## **2. Environnement Politique**

L'environnement de la mise en forme des élections de 2011 était festif, et les Tunisiens sont allés aux urnes - beaucoup d'entre eux pour la première fois - pour exprimer leur choix sans crainte d'intimidation. Dans les trois années suivantes, un écart s'est développé entre les préoccupations quotidiennes des Tunisiens et les débats politiques discordants. En outre, la violence épisodique a également contribué au désenchantement public. Il est difficile de savoir si cela aura un impact sur le taux de participation et/ou le nombre de bulletins annulés. Néanmoins, les Tunisiens semblent être engagés aux élections et à un débat politique robuste.

Les campagnes et les candidats. L'ISIE a accepté 1.316 listes de candidats pour les élections législatives, y compris 732 listes de partis politiques, 140 listes de coalition, et 348 listes indépendantes. Des groupes de surveillance tunisiens et des observateurs internationaux ont déclaré que le processus d'inscription des candidats a été effectué conformément à la loi. La période de campagne officielle débutera le 4 octobre.

Les sondages montrent que le chômage, la réforme administrative, et la sécurité nationale sont les plus hautes préoccupations des Tunisiens dans toutes les régions du pays. La délégation a noté que la plupart des campagnes disposent des mesures de création d'emploi parmi leurs priorités politiques. Au moment de la mission, les enquêtes d'opinion publique du NDI et du IRI indiquent que le public s'attend que les élections soient plus animées et compétitives qu'en 2011. Des campagnes électorales efficaces basées dans les enjeux politiques peuvent apporter

des différences. Il reste peu de temps aux candidats pour mener des activités de sensibilisation de façon proactive ciblant les électeurs dans toutes les régions du pays, en particulier en dehors des zones capitales et côtières, afin de comprendre les thèmes prioritaires et d'offrir des solutions réalistes et constructives. Il est important de noter que les leaders des partis s'engagent publiquement à respecter les codes de conduite signés avant la période de campagne électorale.

***Recommandations:***

- Les parties devraient faire participer le public par des appels électoraux basés sur les questions prioritaires des citoyens.
- Les parties devraient chercher des occasions de participer à des débats et au dialogue portant sur des questions de politique.
- Les leaders des campagnes devraient communiquer aux succursales locales et tous les candidats qu'ils soutiennent un code de conduite qui doit être respecté par tous les concurrents.

L'équité de la concurrence. A plusieurs reprises, la délégation a reçu des plaintes concernant le rôle corrosif que joue l'argent dans la politique. La source et l'utilisation inappropriées des fonds de campagne ont été largement perçue comme un problème dans les élections de 2011, et il existe des préoccupations similaires au présent. Alors que la loi électorale de 2014 a fait des avancements à cet égard, la capacité de l'ISIE et la cour des comptes de contrôler efficacement le financement et les dépenses de campagne reste un défi. Les associations de la société civile et les partis politiques qui surveillent les élections ont prévenu que le suivi de ces violations, à des fins à la fois de dissuasion et de poursuite judiciaire, seraient un élément essentiel pour une campagne équitable.

***Recommandations:***

- Les autorités compétentes devraient enquêter et poursuivre les cas d'utilisation abusive des ressources publiques et privées par des campagnes électorales d'une manière rapide et équitable.
- Les partis politiques devraient déclarer publiquement leur engagement à respecter la réglementation du financement de campagne avant et pendant la période de campagne électorale, enquêter sur des incidents signalés, et prendre des mesures pour interdire transgressions futures dans leurs campagnes.
- Les associations de la société civile tunisiennes peuvent contribuer à la compréhension du public à travers un suivi et couverture rigoureux sur les abus de ressources publiques avant les élections.
- Au fil du temps, des limites plus strictes sur les contributions et dépenses de campagne devraient être développées. Des mécanismes pour exiger une transparence plus élevée sur le financement des campagnes devraient être pris en considération aussi.

La polarisation politique. Les campagnes chez toutes les démocraties tournent autour de la différenciation entre opposants. Cependant, il est important de distinguer entre les critiques politiques et partisans raisonnables et les attaques inutilement incendiaires et hostiles. À long



terme, un tel comportement peut dénigrer le discours public, nuire aux institutions politiques, et éloigner les citoyens.

Le souci de l'achat des voix a été soulevé par de nombreux partis politiques. Ce n'est pas rare dans les sociétés de transition touchées par des réalités économiques difficiles. Cependant, les citoyens tunisiens expriment néanmoins le fort désir de s'engager les politiciens sur les moyens de résoudre ces problèmes - dont les principaux sont la corruption et le chômage. C'est dans cette optique que la délégation souligne l'importance du débat entre les partis sur les questions prioritaires d'électeurs comme moyen d'encourager la participation citoyenne dans le processus électoral.

### ***Recommandations:***

Les partis politiques peuvent promouvoir la confiance du public dans le processus électoral en permettant aux électeurs de faire des choix éclairés.

- Les partis politiques devraient définir et communiquer des programmes clairs qui expliquent leur vision positive pour la réforme sociale et économique.
- Les Partis et les candidats devraient participer aux débats publics modérés qui permettent aux électeurs de comprendre les différences de politiques substantives et de s'abstenir du discours et du comportement qui dénigrent la confiance du public au processus politique.
- Les leaders des partis politiques devraient rejeter l'achat de voix, sous quelque forme que ce soit et de communiquer cette politique à travers leurs partis.

### **3. Société Civile et les Médias**

La société civile tunisienne devrait être félicitée pour le rôle constructif qu'elle a joué dans le processus démocratique. Les associations de la société civile au niveau local et national ont joué un rôle fondamental dans l'avancement du processus démocratique en Tunisie. En particulier, les organisations pour la promotion de la femme et des jeunes doivent être reconnues pour leurs efforts de sensibilisation et d'engagement des citoyens. De même, les groupes tunisiens d'observation ont contribué à l'observation électorale en 2011 et au processus de rédaction de la constitution and continueront ce rôle important en surveillant les élections de 2014. Depuis 2011, la diversité de la couverture médiatique a augmenté et va jouer un rôle important dans le processus électoral.

Le rôle des femmes dans le processus électoral. Depuis son indépendance de la France en 1956, la Tunisie a été considérée comme le pays arabe avec les lois les plus progressistes sur les droits des femmes. La nouvelle constitution du pays préservé ce statut en prévoyant l'égalité et la parité des genres<sup>2</sup> dans les assemblées élues.<sup>3</sup> Conformément à ces dispositions

---

<sup>2</sup> L'article 21 de la constitution tunisienne de 2014 déclare: Les citoyens et les citoyennes, sont égaux en droits et devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination aucune. L'État garantit aux citoyens les libertés et les droits individuels et collectifs. Il leur assure les conditions d'une vie décente.

<sup>3</sup> L'article 46 de la constitution tunisienne de 2014 déclare: L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme, les soutient et œuvre à les améliorer. L'État garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour assumer les différentes responsabilités et dans tous les domaines. L'Etat œuvre à réaliser la parité entre la femme et l'homme dans les conseils élus. L'État prend les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence contre la femme.

constitutionnelles, la loi électorale de la Tunisie impose la parité sur les listes électorales, et appelle plus particulièrement pour les listes d'alterner les candidats masculins et féminins. Cependant, la loi ne prévoit pas de quota pour les femmes candidates aux têtes de listes, et elle ne garantit pas un certain nombre ou pourcentage de femmes seront finalement élus à l'Assemblée législative. Les femmes ont été désignées comme têtes de liste sur seulement 145 listes pour les élections législatives de 2014. Jusqu'à présent, les programmes des partis sont manquants de positions fermes sur la façon d'aborder les grandes questions socio-économiques, tels que le chômage, au nom des femmes.

Les femmes représentent 50,5 pourcent des nouveaux inscrits pour l'élection en 2014. La délégation note que cette évolution est bienvenue, car les chiffres de participation pour les femmes en 2011 étaient inférieurs à ceux des hommes, en particulier dans les zones rurales.

***Recommandations:***

- Les associations de la société civile devraient encourager les partis politiques à inclure dans leurs programmes les questions des préoccupations pour les femmes, comme la représentation politique, l'autonomisation économique, l'égalité sociale, et l'accès à la sécurité et à la justice.
- Les associations de la société civile devraient envisager d'organiser des réseaux inter-partis des femmes pour construire des programmes politiques qui concernent les femmes et promouvoir leur adoption par les partis politiques.
- Les associations de la société civile devraient poursuivre des campagnes de sensibilisation ciblant l'électorat féminin, avec une attention particulière aux circonscriptions rurales et analphabètes.
- Les associations de la société civile pour la promotion des jeunes devraient continuer à trouver des moyens pour motiver et impliquer les jeunes citoyens à participer au processus démocratique, avec une attention particulière au vote.

L'observation citoyenne des élections. Les observateurs impartiales des élections ont construit un réseau solide en 2011 et envisagent de déployer à nouveau des observateurs selon les normes internationales et la loi électorale de la Tunisie. Cela comprend des rapports sur les procédures de la période pré-électorale, le jour du scrutin, et la période post-électorale. Jusqu'à présent en 2014, ils ont effectivement suivi et conseillé l'ISIE et les partis politiques sur la manière d'améliorer le processus électoral, et publié un rapport sur leurs recommandations. Ces organisations civiques sont appuyées par des groupes d'observation internationaux.

***Recommandations:***

- Les groupes d'observateurs tunisiens devraient s'assurer que tous les observateurs accrédités soient bien formés, bien informés de leurs droits et obligations, et, grâce à un code de conduite, engagé aux normes d'observation impartiale.
- Les groupes d'observateurs tunisiens devraient coordonner pour assurer la plus large possible couverture aux bureaux de vote et documenter et publier régulièrement leurs conclusions et recommandations, y compris un rapport final après les élections nationales sont terminées.

- Encore une fois les groupes d'observateurs tunisiens devraient fournir leurs conclusions et recommandations de 2011 aux partis politiques, les groupes civiques, et la communauté internationale pour assurer leur familiarité avec le contexte à long terme du changement démocratique en Tunisie, et une analyse fondée sur les données des élections de 2014.
- Tous les observateurs internationaux et tunisiens devraient fonctionner conformément à la *Déclaration des Principes pour l'Observation Internationale d'Élections* et de la *Déclaration des Principes Internationaux pour l'Observation et la Surveillance Impartiale des Élections par les Organisations Citoyennes*, respectivement.

Le rôle des médias. Selon les normes internationales, les médias devraient être en mesure de recueillir et diffuser les actualités libres de toute ingérence ou d'intimidation; les partis et les candidats devraient avoir un accès équitable aux médias; la couverture politique des partis et des candidats devrait être juste et équilibrée, et les électeurs doivent disposer d'informations adéquates afin de faire des choix responsables. Les médias gérés par l'état ont une responsabilité particulière à sensibiliser le public au processus électoral et les droits des citoyens.

Depuis 2011, les médias tunisiens sont devenus un secteur diversifié et pluraliste, mais pas forcément indépendant. Les citoyens ont un large éventail de sources d'information à leur disposition pour recueillir de l'information sur les affaires publiques en général, et les élections en particulier. Cependant, les médias primaires disposent d'un niveau d'influence partisane de l'information et de la politique éditoriale qui est incompatible avec les principes énoncés ci-dessus. Ils sont généralement perçus comme partiaux envers un parti politique ou un autre, en particulier en ce qui concerne le contenu de la couverture.

***Recommandations:***

- Les médias devraient respecter la loi électorale et les autorités de la HAICA et l'ISIE afin de respecter la liberté des médias et enquêter prétendues restrictions de celui-ci dans les meilleurs délais.
- Les propriétaires des médias, les éditeurs, les rédacteurs, et les journalistes doivent prendre des mesures concrètes au sein de leurs organisations afin d'éviter toute perception de partialité politique dans leur couverture et programmation.
- Les médias devraient éviter tous conflits d'intérêts, réels ou perçus.